

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. HELIE - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rencontres cinématographiques de Dijon - Édition 2019 - protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Financement : convention à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs

Madame Martin, au nom de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La quatorzième édition des rencontres cinématographiques de Dijon se déroulera du 6 au 8 novembre 2019.

Cette manifestation de portée internationale permet à des professionnels du monde du cinéma (cinéastes, producteurs, distributeurs, exploitants, représentants des chaînes de télévisions et de l'Internet) de débattre autour des grands enjeux auxquels sont confrontés le cinéma et l'audiovisuel.

Ces rencontres s'accompagnent également de manifestations diverses s'adressant aux Dijonnaises et aux Dijonnais, et plus globalement, aux habitants de la Métropole : des dédicaces, des rencontres avec des réalisateurs dans les quartiers, des projections gratuites de films en avant-première dans les salles de cinéma de la ville et des projections destinées aux scolaires et aux étudiants.

La réussite de cet événement, comme cela a été démontré les années passées, tient beaucoup à la qualité du partenariat qui s'établit entre la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs (ARP) et les collectivités territoriales participantes : Ville de Dijon, Région Bourgogne Franche-Comté et État (Centre National de la Cinématographie et de l'image animée). Ce partenariat prend notamment la forme d'une contribution financière de chacun des partenaires et d'une prise en charge directe de certains éléments constitutifs de ces rencontres (réceptions, mise à disposition de moyens, organisation de transports notamment).

Afin de formaliser ce dispositif, il est proposé de signer :

- un protocole d'accord entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs ; ce document déterminant le rôle et les modalités d'intervention de chacun des partenaires ;
- des conventions de financement bilatérales entre l'ARP et chacune des collectivités territoriales signataire du protocole d'accord, précisant les participations financières des différents partenaires.

Le budget global prévisionnel des rencontres cinématographiques 2019 est estimé à environ 465 050 €. La participation de la Ville prendra la forme d'une subvention de 118 000 € à l'ARP ainsi que la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux dont la liste est définie dans la convention de financement en annexe.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la participation de la Ville à l'édition 2019 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- 2 - approuver le projet de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - approuver le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 - m'autoriser à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ;
- 5 - décider d'accorder une subvention de 118 000 € à la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs ;
- 6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ